

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/397 - Administration générale - 5
Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de MELSHEIM

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de MELSHEIM, dont les orientations s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant la question des coulées d'eau boueuse, souligne que le dossier du PLU constitue un bon exemple de prise en compte dans le document d'urbanisme du risque de coulées de boues. Elle propose néanmoins de compléter le rapport de présentation, tel que précisé au présent rapport.
- concernant le réseau routier et plus particulièrement les projets d'urbanisation en bordure de la RD 421, appelle la commune à s'assurer de la bonne articulation des projets avec le réseau routier et les cheminements piétons et cyclistes, et de veiller à composer une urbanisation de qualité du point de vue de l'intégration paysagère.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140602-86817-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 11/06/14